

Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires (MMBs)

***pour les élèves actuellement en 1^{re} année
inscrits dans la filière MMBs
2026-2027***

Sujets traités

- Description de la MMBs
- Canaux de communication; références
- Parcours MMBs, en bref
- Annonce de la séance consacrée aux séjours
- Parcours MMBs, détaillé
- Notes anticipées de maturité: spécificités de la MMBs
- Mises en garde et conseils
- Questions?

Objectifs

- Accroître l'acquisition de compétences en langue de communication, allemand ou anglais
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines
- Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion
- Améliorer la conceptualisation des savoirs

Communication

- **Toutes** les informations sur la MMBs données par **l'école** se trouvent sur la Classroom "MMBs 2026-2030" ou les sites qui y sont référencés;
- L'essentiel se trouve également sur le site public de l'école sous ***Nos formations*** puis ***Maturité bilingue***.
- Consulter le **Guide MMBs** disponible sur le site.

< Ecoles de Culture Générale
< SITE DU COLLEGE DE GENEVE

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël (CECG)

☎ 022 388 48 50 ✉ madame-de-stael@etat.ge.ch

Accueil Espace administratif **Nos formations** Espace élèves Centre de documentation Vie de l'école Bien être Actualités Plan de localisation

[Découvrir l'école](#) > **Accueil**

Accueil

Bienvenue au CECG Madame de Staël

Notre établissement est un lieu où l'exigence se conjugue avec bienveillance, où chaque élève est encouragé à apprendre, à s'épanouir et à tracer son propre chemin.

Avec une équipe engagée et des valeurs fortes – respect, ouverture, autonomie – nous préparons nos élèves à relever les défis de demain et à devenir des citoyens éclairés et responsables.

Communications de la Direction

- > SAE - Délais d'inscriptions et maintiens rentrée 25-26
- > Réforme de la maturité
- > Participation financière
- > Téléchargement gratuit de Microsoft Office



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël (CECG)

☎ 022 388 48 50 ✉ madame-de-stael@etat.ge.ch

[Accueil](#)

[Espace administratif](#)

[Nos formations](#)

[Espace élèves](#)

[Vie de l'école](#)

[Découvrir l'école](#) > [Nos formations](#)

Nos formations

- > Classes préparatoires
- > Certificat Ecole de culture générale (ECG)
- > Maturité spécialisée
- > Maturité gymnasiale
- ✓ Maturité bilingue
-  > **MATURITÉ GYMNASIALE MENTION BILINGUE PAR SÉJOURS (MMBS)**
Maturité bilingue Plein temps Formation générale
- > Dispositif Sport Art Etude (SAE)

Maturité bilingue

▼ Maturité gymnasiale mention bilingue par séjours (MMBs)

[Maturité bilingue](#) [Plein temps](#) [Formation générale](#)

Maturité mention bilingue par séjour (MMBs)

Mise à jour le 12 août 2025

Doyen responsable : [Mikhaïl Chakhparonian](#)

Une description détaillée de ce dispositif se trouve ici: [Présentation de la maturité mention bilingue à Genève \(2024\)](#).

➡ Nous prions les parents et les élèves de consulter le [Guide MMBs du CECG Madame de Staël](#), qui contient la liste des questions fréquemment posées (FAQ, foire aux questions). Si des questions persistent, adressez-vous au doyen responsable.

ELEVES entrant au collège en MI en 2025-2026 en filière MMBs:

Une brève séance aura lieu **pour les élèves** (sans parents) entrant en 1^{re} année en 2025-2026 **le lundi 25 août 2025 à 17h00 à l'aula du CECG Madame de Staël**.

La séance d'information obligatoire à l'intention des parents et des élèves entrant en 1^{re} année en 2025-2026 sur leur scolarité a lieu **le lundi 15 septembre 2025 à 19h00 à l'aula du CECG Madame de Staël** (convocation envoyée à l'avance par courriel des élèves et courrier). Vous pouvez consulter la [présentation de la séance 2024](#).

[< Ecoles de Culture Générale](#)
[< SITE DU COLLEGE DE GENEVE](#)

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël (CECG)

☎ 022 388 48 50 ✉ madame-de-stael@etat.ge.ch

Accueil

Espace administratif

Nos formations

Espace élèves

Centre de documentation

Vie de l'école

Bien être

Actualités

Plan de localisation

[Découvrir l'école](#) > **Accueil**

Accueil

Bienvenue au CECG Madame de Staël

Notre établissement est un lieu où l'exigence se conjugue avec bienveillance, où chaque élève est encouragé à apprendre, à s'épanouir et à tracer son propre chemin.

Avec une équipe engagée et des valeurs fortes – respect, ouverture, autonomie – nous préparons nos élèves à relever les défis de demain et à devenir des citoyens éclairés et responsables.

Communications de la Direction

- > SAE - Délais d'inscriptions et maintiens rentrée 25-26
- > Réforme de la maturité
- > Participation financière
- > Téléchargement gratuit de Microsoft Office



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II

Vie de l'école

Activités du CECG

[Associations](#)[Animation](#)[Badminton Club de Staël](#)[Cafétéria](#)[Cours facultatifs](#)[Groupe égalité](#)[Options complémentaires](#)[Quadripartite](#)[Séjours, échanges, extramuros](#)

SÉJOURS ET ÉCHANGES LINGUISTIQUES

mise à jour 12 août 2025

Les **séjours et échanges** sont possibles selon la directive sur les sorties scolaires à l'enseignement secondaire II (D-DGESII-SEL-04).



Communication

- Communication par **Classroom** ou **courriel eduge.ch**, complétée parfois par courrier;
- En cas de questions, s'adresser au doyen répondant MMBs, mais:
 - Parcours scolaire : doyen MMBs ou doyens M1
 - Organisation du séjour : Unité ELEM (Echanges linguistiques et mobilité) et non pas l'école

Parcours MMBs

En bref

Parcours scolaire possible en MMBs, en bref (0)*

- 1^{re} année: parcours gymnasial standard, 2-4 séminaires de sensibilisation en mars-avril
- 2^e année: séjour linguistique et scolaire dans la région linguistique d'immersion
- 2^e année, pas redoublée: reprise du parcours gymnasial standard à Genève
- 3^e année: parcours gymnasial avec 1 cours en immersion
- 4^e année: parcours gymnasial avec 1 ou 2 cours en immersion, voire travail de maturité dans la langue d'immersion

... mais il existent plusieurs options, avec leur conséquences.

* si les normes de promotion MMBs sont respectées

Parcours scolaire possible en MMBs, en bref (1*)

- 1^{re} année: parcours gymnasial standard, trois séminaires de sensibilisation en mars-avril
- 2^e année: séjour linguistique et scolaire, **puis directement:**
- 3^e année^{**}: parcours gymnasial avec 1 cours en immersion
- 4^e année: parcours gymnasial avec 1 ou 2 cours en immersion, voire le travail de maturité dans la langue d'immersion

* si les normes de promotion MMBs sont respectées

**** si certaines conditions en fin de 1^{re} année sont respectées;
certaines notes de 2^e année à rattraper**

Parcours scolaire possible en MMBs, en bref (2*)

- 1^{re} année: parcours gymnasial standard, trois séminaires de sensibilisation en mars-avril
- 2^e année **1^{er} semestre**: séjour linguistique et scolaire
- 2^e année **2nd semestre**: reprise du parcours gymnasial standard à Genève**
- 3^e année: parcours gymnasial avec 1 cours en immersion
- 4^e année: parcours gymnasial avec **2 cours en immersion, travail de maturité dans la langue d'immersion**

* si les normes de promotion MMBs sont respectées

** **certaines notes du 1^{er} semestre à rattraper**

Organisation du séjour en 2^e année

- Responsabilité des familles
- Pas d'implication du CECG Madame de Staël

Séjour obligatoire de 2^e année

Séance spécifique :

- **le lundi 12 octobre, 18h à 20h, Aula Frank-Martin (Collège Calvin)**
- **présence requise sachant que l'organisation du séjour est du ressort des familles**

Objectif de la séance:

- Présenter les **modalités d'organisation** du séjour
- Présenter les **programmes DIP au bénéfice d'un soutien financier**
- Répondre à toutes les **questions** relatives à l'organisation du séjour
 - Destinations
 - Coûts
 - Contraintes

Toutes les informations concernant le séjour seront données lors de cette séance

Vous souhaitez déjà en savoir plus?

Rendez-vous sur le **site cantonal Echanges & Mobilité DIP (EL&M)**

<https://edu.ge.ch/site/elem/>

Contact

- **Mme Catherine SONINO**, cheffe de service, Service transversal Echanges & Mobilité DIP. Ligne du service : 022 327 06 60

info.echanges-mobilite@etat.ge.ch

Parcours MMBs en détail

Aspects scolaires, résumé

Parcours scolaire possible MMBs (0): séjour long

- 1^{re} année: 2-4 séminaires de sensibilisation en mars-avril ; **FR $\geq$ 4,5; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 2^e année: séjour linguistique et scolaire dans la région linguistique d'immersion : **les notes ne sont pas comptabilisées ;**
- 2^e année, pas redoublée: reprise du parcours à Genève ; **CH et AV/MU = notes anticipées de maturité ; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 3^e année: parcours gymnasial avec **HI en L2, et choix faire le TM en L2 ; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 4^e année: parcours gymnasial avec **HI en L2, l'élève peut suivre un deuxième cours en L2 (sans pouvoir choisir lequel: GE, PO...), voire fait le TM en L2.**

CH = chimie, AV = arts visuels = arts plastiques + histoire de l'art, MU = musique, TM = travail de maturité
GE = géographie, PO = philosophie ; L2 = langue seconde (ici: d'immersion)

Parcours scolaire possible MMBs (1): séjour long

- 1^{re} année: 2-4 séminaires de sensibilisation en mars-avril ; $FR \geq 4,5$; $L2 \geq 4,5$; si moyenne générale ≥ 5 ou total $FR+MA+L2.1+L2.2 \geq 19$, retour possible direct en 3^e année ;
- 2^e année: séjour linguistique et scolaire dans la région linguistique d'immersion : les notes ne sont pas comptabilisées* ;
- 3^e année: parcours gymnasial avec HI en L2, et choix de faire le TM en L2 ; rattrapage des notes* de CH si DF, et AV si DF ou MU avant février ; $L2 \geq 4,5$;
- 4^e année: parcours gymnasial avec HI en L2, l'élève peut suivre un deuxième cours en L2 (sans pouvoir choisir lequel: GE, PO...), voire finit le TM en L2.

**si séjour en Suisse-allemande, les notes anticipées de maturité acquises pendant le séjour peuvent être comptabilisées, sous certaines conditions, voir avec le doyen*

Parcours scolaire possible MMBs (2): séjour court

- 1^{re} année: 2-4 séminaires de sensibilisation en mars-avril ; **FR $\geq$ 4,5; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 2^e année **1^{er} semestre**: séjour linguistique et scolaire
- 2^e année **2nd semestre**: reprise du parcours à Genève; **rattrapage des notes de CH, et AV ou MU du 1^{er} semestre, avant février ; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 3^e année: parcours gymnasial avec **HI en L2, TM en L2 ; L2 $\geq$ 4,5 ;**
- 4^e année: parcours gymnasial avec **HI et GE ou PO en L2, fin du TM en L2.**

Parcours MMBs en détail

Aspects scolaires, par année

1^{re} année

A la fin du 1^{er} semestre de 1^{re} année :

- Bilan intermédiaire et confirmation des intentions de poursuite dans la filière MMBs puis formulaire à remplir
- Attention particulière aux éléments suivants :
 - Français : moyenne ≥ 4.5
 - Langue concernée (L2 "d'immersion") : moyenne ≥ 4.5
 - Promotion

Pour continuer en MMBs, l'élève doit remplir ces critères en fin d'année.

Abandon volontaire de la MMBs

- Pendant la 1^{re} année: **formulaire** prévu ad hoc en fin du 1^{er} semestre ou en fin d'année ou lettre signée par les parents à tout moment, puis poursuite en filière gymnasiale sans modification de l'horaire;
- Ensuite, **formulaire** d'inscription au degré suivant ou demande signée par les parents en fin d'année scolaire, ce qui nécessite une analyse de l'impact sur la poursuite en filière choisie (collège, ECG, etc.);
- Changement de filière / d'horaire impossible en cours d'année.

1^{re} année

Au cours du 2nd semestre de la 1^{re} année :

Séminaire de sensibilisation: 3 séances obligatoires le mercredi après-midi : introduction à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement (cadres familial et scolaire). Convocation centralisée par la doyenne coordinatrice.

1^{re} année

A la fin de l'année :

- Promotion au degré suivant gérée par le doyen du degré;
- Auprès du doyen MMBs:
 - Formulaire de confirmation du maintien dans la filière MMBs et vérification des normes;
 - Confirmation du séjour (mais pas son organisation);
 - Prévision de l'intégration après un séjour long, en 2^e ou en 3^e année.

1^{re} année

A la fin de l'année :



Sortir de la filière MMBs ne signifie pas obligatoirement l'abandon du projet de séjour. Tout élève promu peut effectuer un séjour linguistique "hors MMBs" dit "séjour libre", dont les conditions de retour sont identiques à celles du séjour dans le cadre de la maturité bilingue. **Faire une demande écrite au doyen MMBs/séjours!**



Un renoncement tardif au séjour annoncé durant le 1^{er} degré peut conduire à une affectation dans un autre collège, selon les contraintes d'effectifs. Pour les éventuels frais engagés: le CECG Madame de Staël ne peut pas vous renseigner.

Parcours scolaire possible hors MMBs, en bref (a) : séjour long

- 1^{re} année: inscrit en MMBs, parcours gymnasial standard, (séminaires de sensibilisation), désinscription de la MMBs, **demande** de faire un séjour au doyen MMBs/Séjours du CECG Madame de Staël
- 2^e année: **séjour** linguistique et scolaire, **année entière**
- 2^e année (pas un redoublement) : parcours gymnasial sans aucun cours en immersion
- 3^e année: parcours gymnasial sans aucun cours en immersion
- 4^e année: parcours gymnasial sans aucun cours en immersion, travail de maturité dans la langue d'immersion possible (sous certaines conditions)

Parcours scolaire possible hors MMBs, en bref (b): séjour long

- 1^{re} année: inscrit en MMBs, parcours gymnasial standard, (séminaires de sensibilisation), désinscription de la MMBs, **demande** de faire un séjour au doyen MMBs/Séjours du CECG Madame de Staël
- 2^e année: **séjour** linguistique et scolaire, **année entière**
- 3^e année^{**}: parcours gymnasial sans aucun cours en immersion, rattrapages des notes anticipées;
- 4^e année: parcours gymnasial sans aucun cours en immersion, travail de maturité dans la langue d'immersion possible (conditions!)

^{**} si certaines conditions en fin de 1^{re} année sont respectées et certaines notes à rattraper, par analogie avec le parcours MMBs

Parcours scolaire possible hors MMBs, autres possibilités; séjour d'env. 2 mois, PAS un semestre

En début de 2^e et/ou de 3^e année du Collège:

- Séjour linguistique possible seulement jusqu'à la fin des vacances d'octobre
 - Organisé entièrement par la famille. **L'unité ELEM n'intervient pas du tout.**
 - Retour dans le courant du 1^{er} semestre, pas de rattrapages d'évaluations mais charge de travail importante pour valider au moins une évaluation dans chaque matière et valider le 1^{er} semestre.
- Séjour d'un semestre **impossible** hors MMBs : attention si l'unité ELEM a organisé un séjour d'un semestre dans le cadre de la MMBs puis l'élève quitte la MMBs, notamment pour les éventuels frais engagés.

2^e année : deux types de séjour **MMBs**

- **Séjour court:** un séjour d'un semestre dans un gymnase de la région linguistique concernée pendant le **1^{er} semestre**.
- **Séjour long:** un séjour d'une année complète dans un gymnase de la région linguistique concernée, durant **toute la 2^e année**.



Durant le séjour

- Il n'est pas attendu de l'élève qu'il mène de front la scolarité genevoise et celle du pays d'accueil.
- Cependant, les programmes des branches que l'élève souhaite investir durant son séjour sont à disposition auprès des Collèges et sur le site du Collège de Genève.
- Pour les élèves partis une année, les parents/élèves complètent vers mars-avril de l'année de leur séjour (en 2026) **l'inscription dans le degré suivant et confirment leur profil : OS– L2 – MU/AV - MA1 ou 2 – (si retour en 3^e) OC**
- Les **choix confirmés à ce moment sont définitifs** et ne peuvent pas être modifiés à la rentrée suivant le séjour.

Retour d'un séjour long en 2^e année

Si moyenne générale de fin de 1^{re} année ≥ 5.0 ou que total français + les deux langues secondes + mathématiques ≥ 19.0 :

- l'élève *peut* intégrer directement la 3^e année.

Si aucune des deux conditions n'est remplie (aucune dérogation accordée):

- l'élève intègre la 2^e année; il ne s'agit pas d'un redoublement.

Remarque: l'élève peut intégrer directement la 3^e année s'il a été promu d'un collège suisse allemand reconnu, suivant un programme similaire à celui de 2^e année du collège de Genève, suite à une analyse approfondie de chaque cas.

Intégration en 2^e année après un séjour d'une année

Aucun rattrapage de notes;

Aucune matière manquée: rappel de la 1^{re} année dès la rentrée.

Pour poursuivre son parcours en 3^e année MMBs, l'élève doit être promu avec la note de la langue d'immersion

AN ou AL ≥ 4.5 si DF et ≥ 4.0 si OS.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Intégration directe en 3^e année après un séjour d'une année : mises en garde

- L'intégration directement en 3^e année permet de raccourcir le parcours mais peut surcharger l'élève en 3^e année, notamment:
 - Rattrapage des **notes anticipées** de maturité, avec une aide partielle de l'école;
 - Révisions de la **matière manquée** dans les autres disciplines, à la charge de l'élève. Il n'existe aucun cours à distance pendant le séjour ni de rattrapages après le séjour; le matériel de cours n'est pas forcément disponible: c'est les programmes et les plans d'études du DIP qui font foi. L'élève est encouragé à échanger avec ses camarades.
- Même si l'élève peut être admis en 3^e année, il peut choisir d'intégrer le collège en 2^e année. Le choix doit être mûrement réfléchi et les conséquences doivent être mesurées.

Notes anticipées de maturité

- Notes anticipées de maturité **si la 2^e année est terminée à Genève *** :
 - note d'arts DF, musique ou arts visuels = moyenne de 2^e année;
 - note de chimie DF = moyenne de chimie de 2^e année;
 - notes de biologie et de physique DF = moyennes de 3^e année
...quelle que soit l'OS.

*Par ex. un élève en OS BC a, dans son certificat de maturité, une note de CH DF qui est sa note de 2^e année CH OS, une note de BI DF qui est sa note de 3^e année BI OS **ET** une note BC OS, prise sur sa 4^e année.*

**élève hors MMBS ne faisant aucun séjour mais aussi élève MMBS faisant un séjour court ou rentré en 2^e après le séjour.*

Notes anticipées de maturité

- Notes anticipées de maturité **si la 2^e année est terminée à Genève**:
 - note d'arts DF, musique ou arts visuels = moyenne de 2^e année;
 - note de chimie DF = moyenne de chimie de 2^e année;
 - notes de biologie et de physique DF = moyennes de 3^e année*
...quelle que soit l'OS.

**Les notes de 3^e année de biologie et de physique ne seront pas traitées ici car tous les élèves, MMBs ou non, avec séjour ou sans, sont concernés de la même manière, sans nécessité de rattrapage.*

Notes anticipées de maturité après un séjour d'une année, si la 2^e année n'est pas faite à Genève

Notes anticipées de maturité DF après un séjour d'une année, en fonction de l'OS de l'élève:

- OS Biologie-Chimie
- OS Arts visuels
- Autres OS

Notes anticipées de maturité après un séjour d'une année, si la 2^e année n'est pas faite à Genève

➤ OS Biologie-Chimie

- note anticipée d'arts DF = note de 2^e année d'arts DF (musique ou arts visuels) – à cause du séjour, il faut la rattraper;
- note anticipée de chimie DF = moyenne de 3^e année CH OS.

Notes anticipées de maturité après un séjour d'une année, si la 2^e année n'est pas faite à Genève

➤ OS Arts visuels

- note anticipée d'arts visuels DF = moyenne de 3^e année AV OS;
- note anticipée de chimie DF = note de 2^e année de CH DF - à cause du séjour, il faut la rattraper.

Notes anticipées de maturité après un séjour d'une année, si la 2^e année n'est pas faite à Genève

➤ Les autres OS à STAEL: ES, ED, PM ...

- note anticipée d'arts DF = note de 2^e année d'arts DF (AV ou MU) - à cause du séjour, il faut la rattraper;
- note anticipée de chimie = note de 2^e année de chimie DF - à cause du séjour, il faut la rattraper.

Notes anticipées de maturité après un séjour d'une année, si la 2^e année n'est pas faite à Genève : modalités de rattrapage

- Pour chaque discipline concernée (CH, AV, MU), le champ et le matériel de préparation se trouve sur le Drive référencé sur la Classroom MMBs;
- Une ou un enseignant référent propose environ 10 heures d'appuis au cours du 1^{er} semestre de la 3^e année;
- L'enseignant organise une ou deux épreuves de rattrapage entre octobre et février de la 3^e année (janvier – mars).
- Les moyennes de ces épreuves sont les notes anticipées de maturité.

Retour d'un séjour court au 1^{er} semestre en 2^e année

- A son retour, l'élève commence le 2nd semestre et son enseignante ou enseignant lui fait rattraper une épreuve pour obtenir une note du 1^{er} semestre seulement en:
 - Musique DF **ou** arts plastiques DF/OS et histoire de l'art OS;
 - Chimie DF/OS.
- L'élève termine sa 2^e année normalement. Les notes du 2nd semestre (et du 1^{er} semestre pour AV/MU et CH) déterminent la promotion.

Si l'élève fait/termine sa 2^e année à Genève:

Pour poursuivre son parcours en 3^e année MMBs, l'élève doit être promu avec la note de la langue d'immersion

AL ou AN $\geq$ 4.5 si DF et $\geq$ 4.0 si OS.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Poursuite du parcours en 3^e et 4^e

L'élève parti en séjour court suivra dans la langue d'immersion :

- 1 cours de sciences humaines en 3^e année
- 2 cours de sciences humaines en 4^e année
- Travail de maturité

L'élève parti en séjour long suivra dans la langue d'immersion :

- 1 cours de sciences humaines en 3^e année
- 1 cours obligatoire et 1 cours recommandé (si choisi lors de l'inscription en 4^e) de sciences humaines en 4^e année
- Travail de maturité (si choisi par l'élève), recommandé



Les cours en immersion ont lieu principalement le mercredi après-midi



Conditions de maintien dans le parcours

Pour poursuivre son parcours MMBs en 4^e, l'élève doit être promu et :

- sa moyenne annuelle de la langue d'immersion ≥ 4.5 si en DF
- sa moyenne annuelle de la langue d'immersion ≥ 4.0 si en OS

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Conditions d'obtention du titre

Séjour court effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 2 cours de sciences humaines suivis en 4^e dans la langue choisie.

Travail de maturité rédigé et soutenu dans la langue choisie.

Séjour long effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 4^e dans la langue choisie.

Normes fédérales et cantonales

Contact

Alexandra Pimenta

coordinatrice de la filière MMBs

alexandra.pimenta@edu.ge.ch / 022.388.79.13

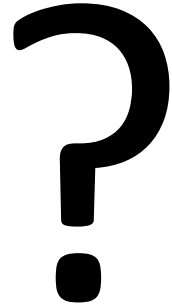
Mikhail Chakhparonian

doyen responsable de la MMBs et des séjours individuels hors MMBs

mikhail.chakhparonian@edu.ge.ch

022.388.48.97

et, pour les élèves, Classroom MMBs 2026-2030



MMBs

Jalons indicatifs (incomplet)

Si abandon:

séjour? Inscription
en 2^e ou 1^{re} année

Confirmation
définitive de la
poursuite en
MMBs. Normes?
Retour?

juin

août

1^{re} année

Organisation
du séjour

mars

Confirmation
de la poursuite
en MMBs
(provisoire)

janvier

Convocation à la rentrée
(pour la forme). Ne pas
venir au CECG à la rentrée.

Contacter
l'ens d'AP?
Séjour

août

juin

2^e année:
Séjour

Suivre les cours L2.
Se mettre à jour pour
les cours du CECG en
autonomie.

Inscription en
3^e année, choix
définitifs

mars

Si séjour S1:
passer épreuves
en CH, AP/HA ou
MU

janvier

MMBs

Jalons indicatifs (incomplet)



MMBs

Jalons indicatifs (incomplet)

Confirmation
de la poursuite
en MMBs.
Normes?

juin

Contrôler l'horaire:
HI en L2

août

Si entrée en 3^e :
répétitoires de
CH DF, AP et HA DF
ou MU DF,
programme de 2^e
année

Si entrée en 3^e :
Epreuves en CH
DF, AP et HA DF
ou MU DF

3^e année
S'inscrire TM en
L2 (obligatoire si
séjour court)

mars

janvier

MMBs

juin

août

Contrôler
l'horaire:
HI en L2;
GE/PO en L2
(obl. si séj
court)?

4^e année

mars

janvier

Jalon indicatifs

https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_c1_10p71.htm

Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève (RGymCG) C 1 10.71

Art. 27 Conditions de promotion de la 1^{re} à la 2^e année

- ¹ Est promu l'élève qui obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.
- ² Est promu par tolérance l'élève dont les résultats satisfont aux conditions suivantes :
 - a) la moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0;
 - b) la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes (au maximum 3 notes) ne dépasse pas 1,0.
- ³ Restent réservées les dispositions concernant la promotion par dérogation définies dans le règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B.